

## Manuel pour la taxe de stationnement et les coûts liés aux voies

### 1. Adresse du support CFF Cargo:

---

#### CFF Cargo SA

Équipe eBusiness

E-mail: [ebusiness@sbbcargo.com](mailto:ebusiness@sbbcargo.com)

Tél. Suisse: 0800 707 100

Tél. Europe: 00800 7227 2224

### 2. Informations générales

---

Grâce à l'«aperçu des coûts» dans le portail client, nous augmentons la transparence de l'utilisation des wagons sur les différents sites clients. Un cockpit intelligent vous offrira une vue d'ensemble des wagons et de leur durée de stationnement sur votre voie de raccordement. Vous disposerez ainsi d'un nouvel instrument pour optimiser davantage vos processus logistiques sur place.

Le portail client vous apporte les avantages suivants:

- Vue d'ensemble simple et à jour de tous les wagons sur le site de la cliente ou du client
- Informations sur les durées de stationnement, y compris le compte à rebours du délai de chargement gratuit.
  - ➔ Vue transparente de l'impact financier du délai de chargement prolongé

Une distinction est effectuée entre taxe de stationnement et coûts liés aux voies. Selon le modèle de wagon, une taxe de stationnement et des coûts liés aux voies peuvent s'appliquer ou uniquement des coûts liés aux voies. Vous trouverez ci-après une vue d'ensemble des trois modèles de wagons:

Modèles de wagons	Taxe de stationnement	Coûts liés aux voies (sur voie de réseau)
WagonSpot	✓	✓
WagonFix	-	✓
WagonPlus	-	✓

### 3. Délais de chargement pour la taxe de stationnement

---

Le délai de chargement désigne le temps mis à disposition pour le chargement, le déchargement, le nouveau chargement ou le contrôle douanier lors de la réception des wagons. La taxe de stationnement s'applique uniquement au modèle de wagon «WagonSpot». Les délais de chargement suivants s'appliquent:

- Délai de chargement gratuit de 24 heures ou 48 heures en cas de nouveau chargement (jusqu'à présent 8 heures ouvrées).
- Le délai de chargement gratuit commence au début de la fenêtre de desserte de la mise à disposition du wagon et se termine au bout de 24 heures. Si ce moment se situe en dehors d'une fenêtre de desserte, le délai de chargement est prolongé jusqu'à l'enlèvement dans la prochaine fenêtre de desserte.
  - ➔ Le calcul du délai de chargement payant est basé sur l'unité «Heure».
  - ➔ Les frais augmentent à partir du 8<sup>e</sup> jour.
  - ➔ Les frais s'appliquent conformément aux «Prix et conditions».

**Exemple de calcul**

L'exemple fictif ci-après illustre le calcul du délai de chargement.

**Desserte en trafic par wagons complets**

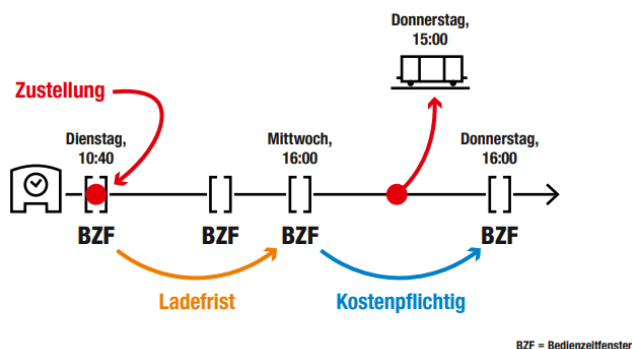
Lundi	Mardi-vendredi	Samedi
9h10-9h30 Enlèvement	9h30-10h00 Enlèvement	7h00-10h00 Mise à disposition/enlèvement
12h00-12h30 Mise à disposition	10h40-11h10 Mise à disposition	
17h00-17h30 Enlèvement	16:00-16:30 Enlèvement	
21h10-21h30 Mise à disposition	21h10-21h30 Mise à disposition	

**Mise à disposition pour déchargement**

Mise à disposition wagon: mardi, 11h00  
 Début du délai de chargement gratuit: mardi, 10h40 (début fenêtre de desserte)  
 Fin du délai de chargement gratuit: mercredi, 16h00 (début fenêtre de desserte)  
 Avis d'arrivée client: jeudi, 15h00  
 Fin de la période de location: jeudi, 16h00 (début fenêtre de desserte)  
 Période de location supplémentaire: 24h \*\*

\* Durée de 24 heures et plus jusqu'au prochain enlèvement

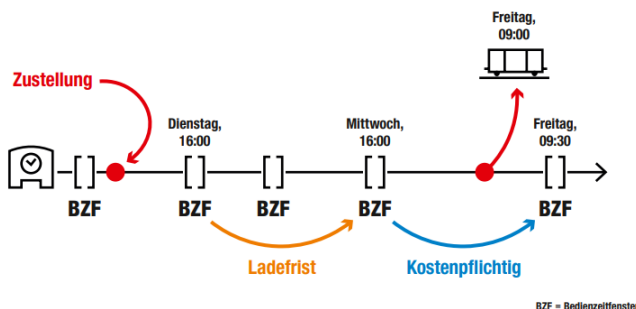
\*\* Du mercredi 16h00 au jeudi 16h00



**mise à disposition en dehors d'une fenêtre de desserte**

Mise à disposition wagon: mardi, 12h00  
 Début du délai de chargement gratuit: mardi, 16h00 (début fenêtre de desserte)  
 Fin du délai de chargement gratuit: mercredi, 16h00 (début fenêtre de desserte)  
 Avis d'arrivée client: vendredi, 9h00  
 Fin de la période de location: vendredi, 9h30 (début fenêtre de desserte)  
 Période de location supplémentaire: 41,5h\*\*\*

\*\* Du mercredi 16h00 au vendredi 16h00



#### **4. Délais de chargement pour la location de voie**

---

Après l'expiration du délai de chargement gratuit, des frais seront facturés pour le délai de chargement prolongé. La facturation se fait d'une fenêtre de desserte à l'autre (et non pas par périodes de 24 heures). La facturation se fait conformément aux «Prix et conditions».

Le stationnement de wagons (stationnement commercial) sur une voie de réseau est soumis à des frais et est possible uniquement, après entente préalable, en fonction des capacités de stationnement disponibles. Dans le cas du stationnement commercial, 4 heures sont accordées gratuitement.